Officier public ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux, Et de même suit, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du code civil modifié par la loi du 18 juillet 1896, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Accusano Virginie Marie Madeleine Charlotte, l'autre Donat Charles Marius.

Le tout en présence de Meiffren Laurent, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de cinquante six ans, profession de Retraité, ni parent ni allié des futurs.

De Accusano Charles, domicilié à Toulon, département du Var, âgé de cinquante cinq ans, profession de tonneur, oncle de la future.

De Bueffe Paulin, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de quarante sept ans, profession de retraité, ni parent ni allié des futurs.

Et de Allibert Léopold, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de cinquante ans, profession d'horloger, ni parent ni allié des futurs.

Après quoi moi André Charbois Maire de la Commune de La Garde, faisant fonctions d'Officier de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par toutes les parties à l'exception de la mère du futur et de la mère de la future qui ont déclaré ne le savoir, conformément à l'article 1316 du code civil.

Donat Charles — Virginie Accusano

Meiffren — Accusano

Allibert — Bueffe — Charbois

VICE CONSULAT

Pour copie certifiée conforme.

La Garde, le premier octobre mil neuf cent huit.

Le Conseiller Aide, Gérant de Vice-Consulat de France

L. Dejean

de la Loi, que : Carioux, Joachim, Nicolas et Albert, Blanche, Marie, Joséphine sont unis par le mariage.

De tout quoi Nous avons dressé immédiatement le présent acte en présence de : MM. Albertini, Claude, François, Lieutenant des Douanes, Chevalier de la Légion d'Honneur, âgé de cinquante ans, domicilié à Gabès ; MM. Vicou, Joseph, Emmanuel, Officier d'Administration de première classe, Gestionnaire du Service des Subsistances, Chevalier de la Légion d'Honneur, âgé de quarante huit ans, en garnison à Gabès ; MM. Dame Malfilâtre, Lucie, Directrice de l'Ecole des Filles, âgée de trente neuf ans, domiciliée à Gabès ; MM. Jodry, Emile, Eugène, Médecin-Major de deuxième classe du Cinquième Bataillon d'Afrique, âgé de trente quatre ans, en garnison à Gabès.

Et, après lecture, les époux, le père et la mère de l'épouse et les témoins ont signé avec nous.

Signé : Carioux, Blanche Albert, L. Albert, Marie Albert, Albertini, J. Vicou, L. Malfilâtre, Dr Jodry, H. Livet.